



LA MEILLERAYE- DE-BRETAGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC AGRICOLE

PLU – Révision générale

Prescrit le 15 septembre 2020 par le Conseil Municipal

Arrêté le 17 mars 2025 par le Conseil Municipal

Approuvé le ... par le Conseil Municipal

TABLE DES MATIERES

1. LA METHODE	3
2. CONTEXTE LOCAL.....	4
2.1. Une commune au cœur d'une importante région agricole	4
2.2. L'agriculture dans le paysage	5
3. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	9
3.1. La démographie agricole	9
3.2. Le profil des exploitations de la Meilleraye-de-Bretagne	14
3.3. Les périmètres et réglementations agricoles à prendre en compte	19
4. L'ESPACE ET L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE.....	23
4.1. Les surfaces agricoles	23
4.2. La revalorisation d'une agriculture locale	27
5. CONCLUSION	29

1. LA METHODE

La commune a confié au bureau d'études GAMA Environnement, en partenariat avec Geostudio, la réalisation du diagnostic agricole préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Meilleraye-de-Bretagne.

Ce travail a pour objectifs principaux :

- De dresser un état des lieux de l'activité agricole sur le territoire : connaître les activités agricoles présentes sur le territoire communal, spatialiser l'activité agricole (sièges, bâtiments isolés...), appréhender les multiples fonctions et intérêts de l'activité agricole : dimensions économiques, sociales et environnementales ;
- D'identifier les dynamiques d'évolutions récentes et les dynamiques en cours ou à venir : relever les mutations / évolutions de l'activité agricole sur le territoire, notamment en matière de pérennité et d'évolution des exploitations agricoles ;
- De définir les enjeux agricoles locaux : in fine, d'établir des propositions d'actions permettant de protéger les espaces agricoles nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles.

Ce travail doit permettre à la commune d'alimenter ses réflexions pour fixer des orientations et des choix autour des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Pour caractériser le fonctionnement de l'activité agricole, comprendre les besoins et les attentes des agriculteurs, il a été mené une démarche d'enquête et de concertation, en s'aidant de moyens cartographiques et de géolocalisation. Cette enquête se base sur les caractéristiques communiquées lors de l'atelier de concertation et des questionnaires reçus.

Plusieurs sources d'informations et de données ont donc été mobilisées, grâce à une méthode qui s'est appuyée sur une concertation agricole et par la mobilisation de différentes sources de données.

Les données recueillies auprès des exploitants se sont déroulées en deux temps :

- Dans un premier temps, **un questionnaire** comportant une vingtaine de questions a été envoyé au domicile des exploitants agricoles recensés par la commune. Au total, 10 questionnaires nous sont parvenus.
- Dans un deuxième temps, **une concertation agricole** a eu lieu à la Meilleraye-de-Bretagne le 23 mars 2022. 11 exploitants ont participé à cette concertation dont l'objectif était de localiser sur une carte communale les sièges d'exploitations des exploitants, les tiers pouvant se situer à proximité, les potentiels changements de destination de bâtis agricoles, les agrandissements ou encore les problèmes de circulation pouvant être rencontrés avec les engins agricoles.

Ce diagnostic agricole s'appuie également sur les données du recensement agricole 2020, publiées en avril 2022. Ce recensement agricole a lieu tous les dix ans. Il s'agit d'une opération européenne obligatoire afin d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ce recensement fournit des informations notamment sur le nombre d'exploitants par commune, la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne, la Production Brute Standard (PBS)... et nous permet d'établir des comparaisons avec les recensements des années précédentes. D'autres données gouvernementales sont utilisées comme les données IGN (Institut national de l'information géographie et forestière) ou encore les données RPG (registre parcellaire graphique). Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Ce référentiel très précis permet notamment de différencier le type de culture sur chaque parcelle.

2. CONTEXTE LOCAL

2.1. Une commune au cœur d'une importante région agricole

Les Pays de la Loire se classent comme la 5^{ème} région agricole de France. En 2017, l'emploi agricole représentait plus de 63 000 actifs permanents. **L'élevage constitue l'orientation principale de l'agriculture régionale avec 62% de la valeur des productions.** La région occupe ainsi la troisième place nationale pour l'élevage de gros bovins (vaches laitières, vaches allaitantes et taurillons) et la deuxième place dans la production avicole, avec près du quart de la production nationale et 30% des abattages nationaux ainsi que dans l'élevage porcin avec 11% du cheptel français. Cette agriculture se caractérise également par une grande diversité des productions végétales avec des surfaces fourragères et céréalières mais également des cultures spécialisées comme l'horticulture, l'arboriculture ou encore le maraîchage.

A l'échelle du département, on retrouve les mêmes dynamiques avec une dominante de polyculture-élevage et une orientation des cultures de céréales pour la production de fourrages auto-consommés sur les exploitations. Les élevages de porcs et de volailles sont également significativement représentés tout comme les productions spécialisées telles que la viticulture et le maraîchage, en particulier dans la couronne nantaise.

En 2020, le département de Loire-Atlantique compte près de 4320 exploitations mais n'échappe pas à la baisse de l'activité avec une diminution de 16% de ce nombre par rapport à 2010. On constate que le nombre d'exploitations diminue plus rapidement que le nombre d'agriculteurs du fait du développement des formes sociétaires qui représentent, à l'échelle du département, 64% des exploitations.

Conjointement au recul de ses effectifs, la population de chefs d'exploitation vieillit. L'âge moyen des chefs d'exploitation en Loire-Atlantique est de 48 ans, 49 % d'entre eux ont plus de 50 ans et 31 % plus de 55 ans. Les femmes représentent 23% des chefs d'exploitations et sont en moyenne un peu plus âgées que les hommes (50 ans). Ces chiffres nous permettent de dresser un portrait de l'activité agricole du territoire et d'avoir des points de comparaison avec l'activité de la commune.

Comme évoqué précédemment, la Loire-Atlantique est une terre d'élevage et de polyculture. Le dernier rapport de la chambre d'agriculture en date de mars 2022 dresse les chiffres de l'effectif d'élevage du département, à noter que les données relatives aux volailles de chair et aux lapins ne sont pas disponibles.

Tableau 1- Principales productions animales. Source : Agreste. Chambre d'agriculture PDL. Rapport 2022

Principales productions animales en Loire-Atlantique en 2020 (effectifs ou volumes)	
Vaches allaitantes (tête)	68 157
Vaches laitières (têtes)	124 752
Production viande de gros bovins (tec)	34 448
Production de veaux de boucherie (tec)	4 306
Production de viande de porcs (tec)	42 335
Production lait de vache (millions de L)	921
Production lait de chèvre (millions de L)	5
Cheptel souche ovin (têtes)	19 349

Concernant les productions végétales, les céréales avec le blé et le maïs constituent les principales productions :

Tableau 2- Principales productions végétales. Source : Agreste, SEMAE. Chambre d'agriculture PDL. Rapport 2022

Principales productions végétales en Loire-Atlantique en 2020 (surfaces en ha)	
Céréales	87 433
Dont blé tendre	39 217
Dont maïs	19 440
Oléagineux	14 193
Dont Colza	9 697
Dont tournesol	3 869
Protéagineux	3 074
Semences	1 423
Cultures légumières	10 267
Pommes de table	380
Horticulture pépinière	441
Viticulture	10 166

2.2. L'agriculture dans le paysage

2.2.1. Un paysage communal marqué par l'agriculture

Au sein de l'unité paysagère des Marches entre l'Anjou et la Bretagne de l'Atlas des Paysages des Pays de la Loire, la Meilleraye-de-Bretagne est située dans la sous-unité des crêtes habitées du Don. Cette unité s'articule autour de la vallée du Don et de son affluent le ruisseau du Sauzignac, qui prennent une amplitude beaucoup plus importante à partir de Moisdon-la-Rivière. L'amplitude des ondulations est/ouest est plus importante que celle des sous-unités voisines. Les lignes de crête façonnent le paysage : la végétation les suit, en particulier les boisements, et l'essentiel du bâti, ancien comme récent y est implanté. Les fonds de vallées elles, larges et inondables, abritent un important patrimoine industriel (forges, carrières). La voirie présente un maillage assez orthogonal : les voies principales sont perpendiculaires aux vallées et les voies de dessertes, sur lesquelles s'alignent le bâti, suivent l'orientation Est/Ouest. Le bâti forme des structures linéaires denses aux cours orientées vers le sud et s'adosse parfois au coteau comme le manoir du site du Grand Val.

Le paysage communal se caractérise par ces différents constats :

- Une crête gréseuse sur laquelle est implantée le bourg et qui descend en pente douce vers le sud et le nord de la commune, situés en contrebas
- Une commune très boisée (près d'un quart du territoire)
- Une trame bocagère encore importante malgré les remembrements
- De nombreux plans d'eau disséminés sur la commune



Figure 1 - Les paysages agricoles de la Meilleraye-de-Bretagne. Source : Gama Environnement

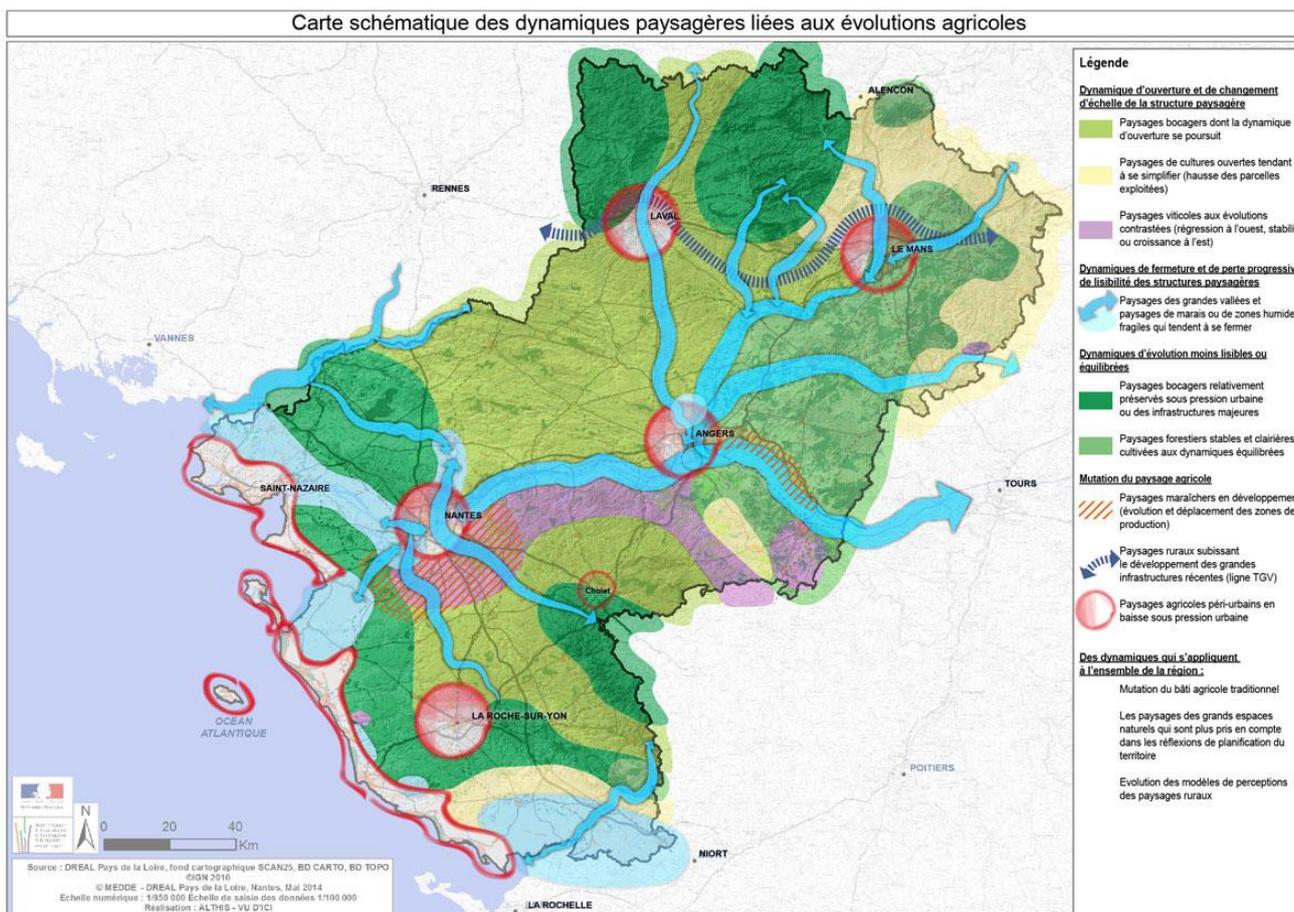


Figure 2- Carte schématique des dynamiques paysagères agricoles. Source : Atlas des paysages

Le territoire est marqué par des paysages de plateaux bocagers mixtes. Des parcelles cultivées s'intercalent avec les prairies, contribuant à l'élargissement de la maille bocagère et pouvant créer de larges ouvertures dans un paysage plutôt semi-ouvert.

Avec l'évolution des pratiques agricoles, s'ensuit une mutation du bâti. Avec l'agrandissement des surfaces d'exploitation ou des cheptels, ce sont les bâtiments d'exploitation qui ont changé de taille, de nature et donc de place dans le paysage. Ces mutations s'accompagnent d'un changement dans le vocabulaire ; on retrouve davantage le vocabulaire architectural industriel avec de grands hangars de bardage métallique aux couleurs pouvant contraster avec le paysage environnant.



Figure 3- Bâtiment agricole à la Meilleraye-de-Bretagne. Source : Gama Environnement

L'évolution du bâti s'est également produite en dehors des sièges d'exploitation avec la structuration des filières et le développement de l'industrie agro-alimentaire qui ont investi soit les zones d'activités des principaux pôles ruraux, soit développé des bâtiments industriels en campagne à proximité des zones de production. Ces bâtiments souvent monumentaux deviennent de nouveaux repères dans les paysages ruraux.

2.2.2. Un espace agricole partagé avec les espaces forestiers

Les données d'occupation du sol nous permettent d'obtenir des informations concernant les modes d'occupation, notamment la part des surfaces agricoles, artificialisées et forestières comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3-Comparaison de la répartition des surfaces – Département 44 / CORINE LAND COVER

	Loire Atlantique ¹	CDC Chateaubriant-Derval ²	La Meilleraye-de-Bretagne ³
Territoires agricoles	68 %	79.78%	70.7 %
Territoires artificialisés	13 %	5.36%	2.6 %
Forêts	12%	11.67%	22.7 %
Surfaces totales	689 732 ha	88 357 ha	2 700 ha

On peut constater qu'à la Meilleraye-de-Bretagne le pourcentage de terre agricole est inférieur à la moyenne de la CDC Châteaubriant-Derval, cependant, le pourcentage d'espace de forêts est lui, largement supérieur à la moyenne départementale et à celle de la CDC avec presque 23%.

¹ Observatoire de Loire-Atlantique – Département 44 – 2019

² Observatoire de Loire-Atlantique – Département 44 – 2019

³ CORINE LAND COVER 2018

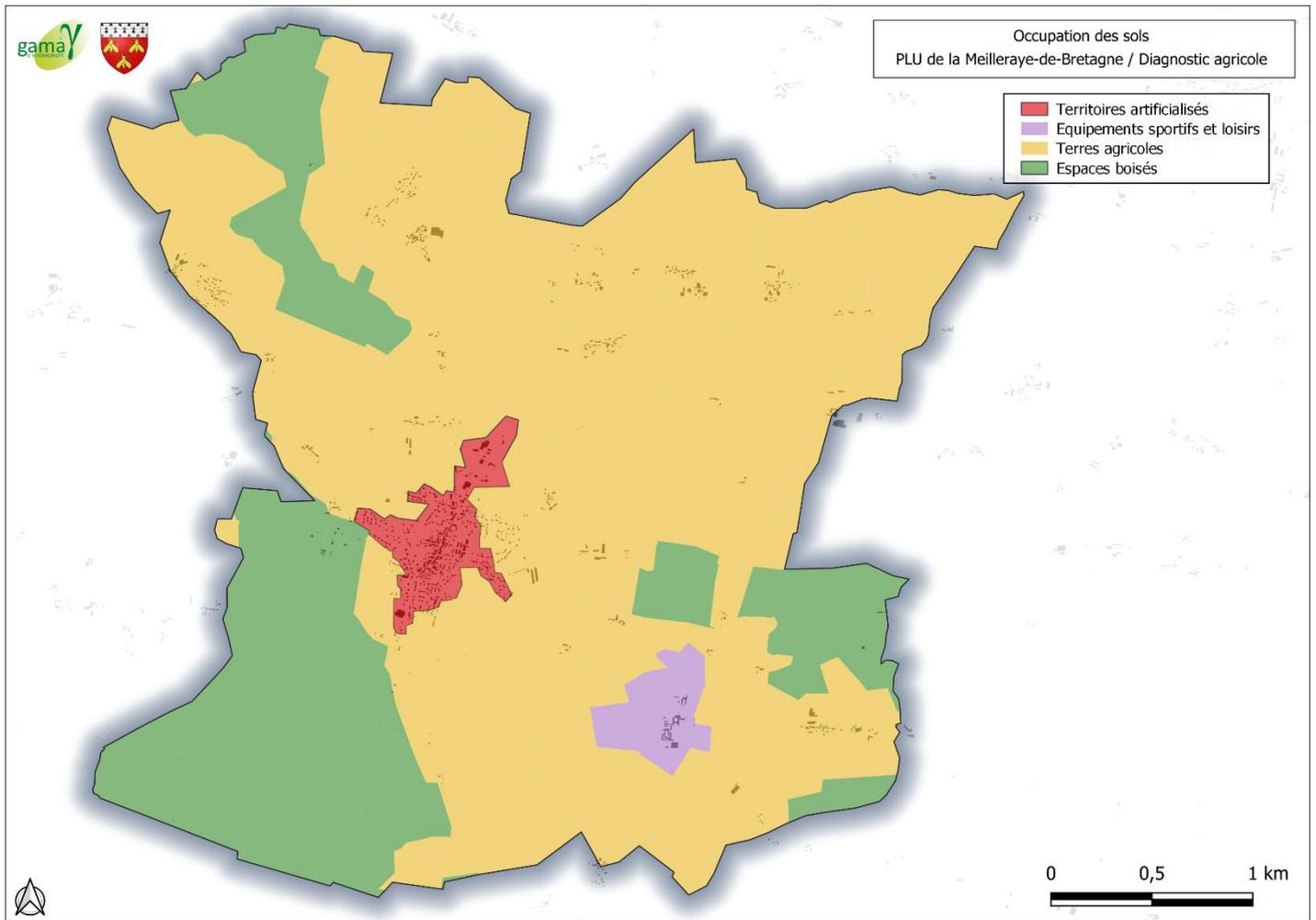


Figure 4- L'occupation du sol sur la commune

3. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'analyse qui suit ne prend en compte que les exploitants dont le siège se situe sur la commune. Le recensement agricole de 2020 dénombre 15 exploitations. Ces données ainsi que celles issues de la concertation agricole seront utilisées pour l'analyse qui suit.

3.1. La démographie agricole

3.1.1. Une baisse du nombre d'exploitations agricoles

Le dernier recensement agricole (RA) en date de 2020 réalisé par Agreste (Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) indique 15 exploitations agricoles sur la commune de la Meilleraye-de-Bretagne. Ce recensement a lieu tous les 10 ans. En 2000, la commune comptait 30 exploitations, et 21 exploitations en 2010.

Tableau 4 – Nombre d'exploitations en Loire-Atlantique et à la Meilleraye-de-Bretagne entre 2000 et 2022

	Nombre d'exploitations en 2000 (RA)	Nombre d'exploitations en 2010 (RA)	Evolution entre 2000 et 2010	Nombre d'exploitations en 2020 (RA)	Evolution entre 2010 et 2020	Nombre d'exploitations en 2022 (concertation)
Loire Atlantique	11 038	6540	-40.75%	4881	-25.37%	--
La Meilleraye-de-Bretagne	30	21	-30%	15	-28.57%	14

La baisse de l'activité agricole est une tendance à l'échelle nationale et comme on peut le constater, ni le département, ni la commune n'y échappent.

C'est sur la période qui s'étend de 2000 à 2010 que la baisse du nombre d'exploitations a été la plus considérable avec une diminution d'environ 40% du nombre d'exploitations à l'échelle de la Loire-Atlantique. Sur la dernière décennie qui s'étend de 2010 à 2020, le nombre d'exploitants a continué de baisser avec une diminution de 25%. A l'échelle communale, cette baisse a également été très importante entre 2000 et 2010 avec une disparition de 30% des exploitations. Entre 2010 et 2020, la diminution est légèrement plus faible mais reste importante avec 28% d'exploitations en moins.

Comme le montre le graphique suivant, la baisse du nombre d'exploitants à l'échelle communale suit la tendance nationale avec une diminution constante depuis les années 1970. L'indice de base 100 permet d'effectuer une comparaison proportionnelle avec les données nationales. On peut constater que le nombre d'exploitants sur la commune a diminué au fil des années dans des proportions presque similaires qu'à l'échelle de la France.

Les chiffres sur le graphique indiquent le nombre d'exploitations. Ainsi en 1970, la commune comptait 83 exploitations et n'en compte plus que 15 en 2020.

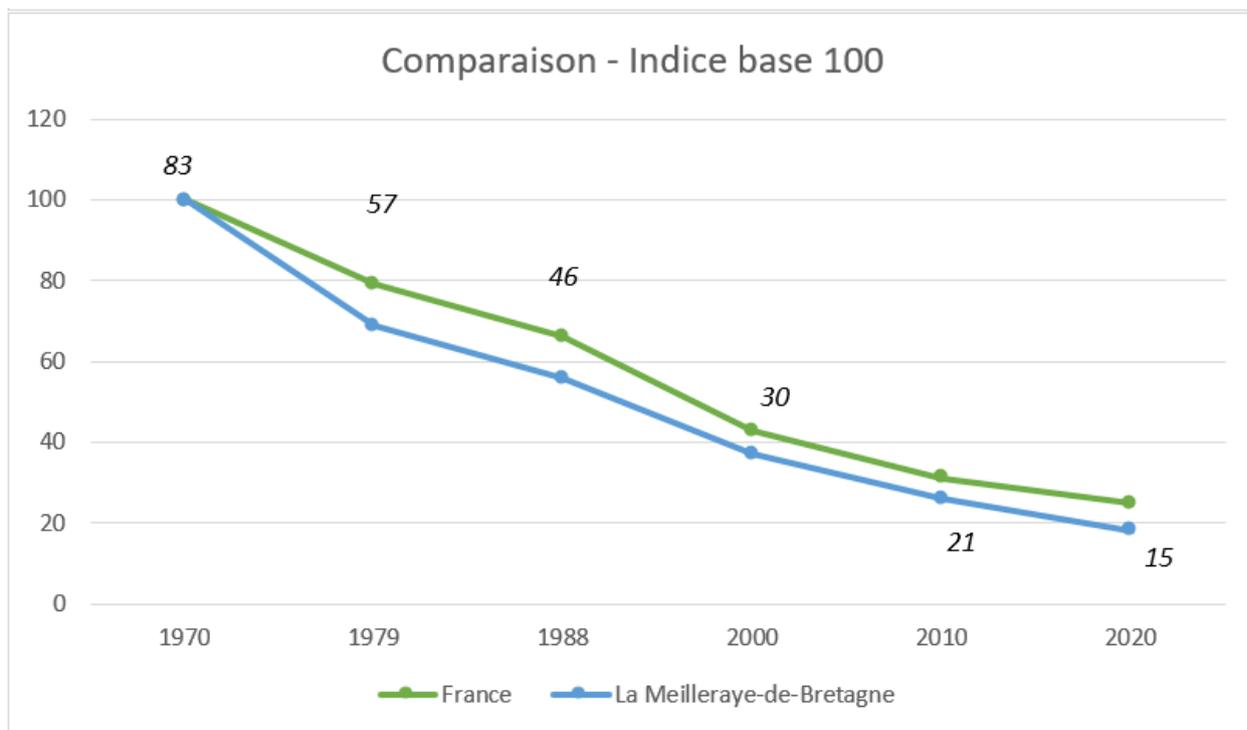


Figure 5- Evolution du nombre d'exploitants sur la commune de la Meilleraye-de-Bretagne de 1970 à 2020

3.1.2. La répartition des exploitations agricoles sur la commune

L'atelier de concertation réalisé le 23 mars 2022 à la Meilleraye-de-Bretagne a permis de réunir 11 exploitants agricoles qui ont pu localiser leurs sièges d'exploitations sur la commune. L'exercice consistait à identifier à la fois les sièges d'exploitations, mais également le type de bâti (stockage, élevage), les potentiels changements de destination, les éventuels projets d'agrandissement ou encore les difficultés de circulation rencontrées...

La concertation nous a permis d'identifier 14 sièges d'exploitations sur la commune. A titre informatif pour le reste de l'analyse :

- La Gannerais et la Chaussée font partie du même siège d'exploitation
- Un deuxième siège d'exploitation est présent à la Gannerais, toutefois l'activité de l'éleveur se situe sur une autre commune.
- Au niveau de l'abbaye de la Meilleraye, on trouve 2 sièges d'exploitations.

Pour rappel, le diagnostic agricole communal ne concerne que les exploitants dont le siège d'exploitation principal se situe sur la commune. Plusieurs exploitations ont une activité à la Meilleraye-de-Bretagne mais leur siège d'exploitation principal se situe sur une autre commune et ne sont donc pas prises en compte dans le cadre de cette analyse.

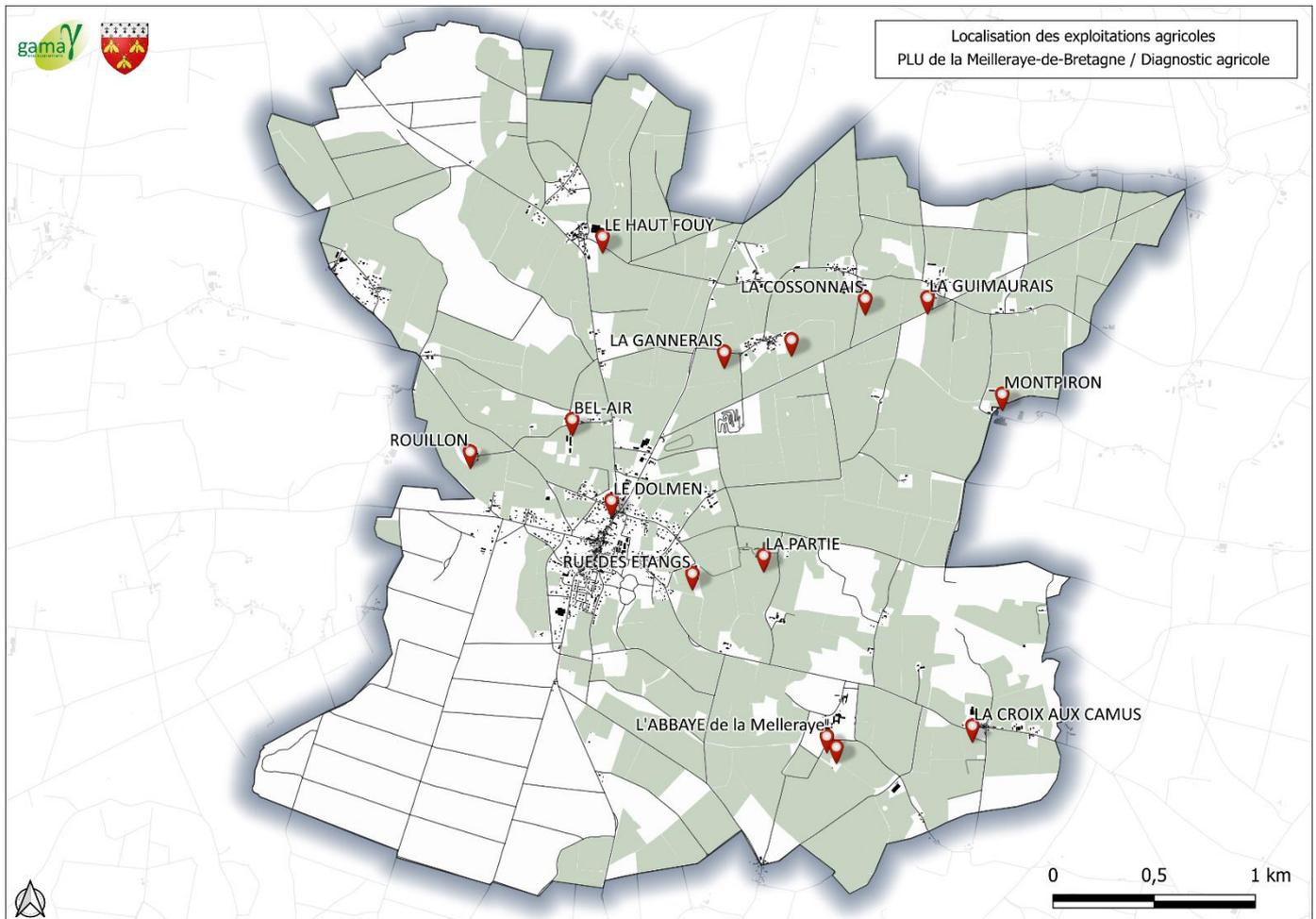


Figure 6- Localisation des sièges d'exploitation sur la commune

Données de référence du recensement agricole (RA) :

- Une baisse de 28.57% du nombre d'exploitations entre le RA de 2010 et le RA 2020

3.1.3. Le profil des actifs

Le vieillissement de la population agricole est un constat qui s'applique à l'ensemble du monde agricole. En 2010, la part des chefs d'exploitations et coexploitants de moins de 40 ans à la Meilleraye-de-Bretagne s'élevait à 15.6% contre une moyenne nationale de 19,4%.

Parmi les 10 questionnaires reçus, on dénombre **14 personnes déclarées comme chef.fes d'exploitation ou co-gérant.es** (cet écart entre le nombre de questionnaires et le nombres de personnes s'explique par le fait qu'une exploitation compte en moyenne plusieurs exploitants). La moyenne d'âge communale est de 50 ans contre une moyenne d'âge de 48 ans à l'échelle de la Loire-Atlantique. Concernant les 55 ans et plus, la moyenne est bien plus élevée à l'échelle communale puisqu'ils sont 42.8% contre une moyenne départementale de 31%.

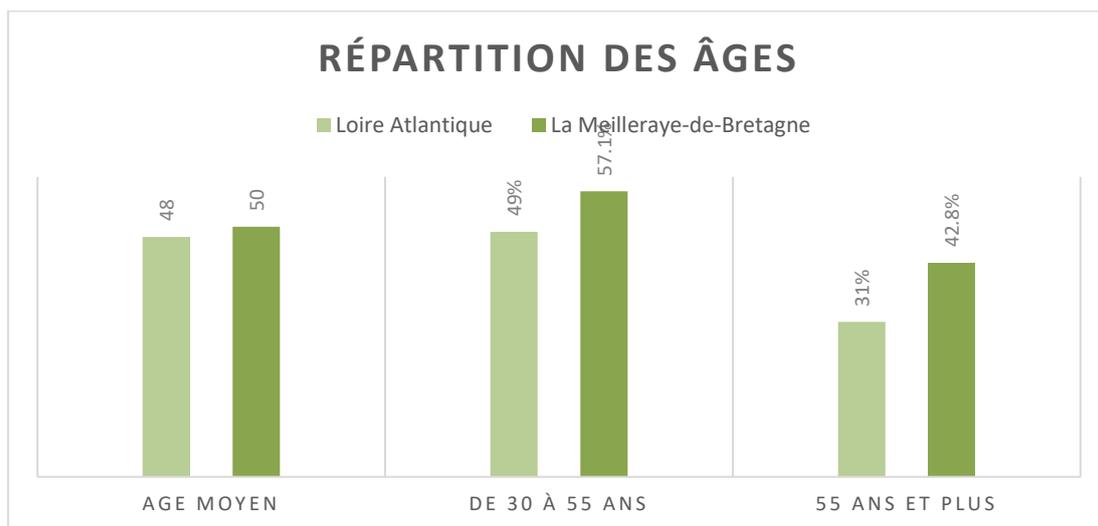


Figure 7- Répartition des âges entre la commune et le département. Source : Rapport Chambre d'agriculture Pays de la Loire. Mars 2022

Comme le montre le diagramme suivant, la répartition des âges pour les chef.fes d'exploitations ou co-gérant.es est assez diversifiée. Ce sont les plus de 60 ans qui sont majoritaires avec 37% des enquêtés mais on retrouve en deuxième position les moins de 40 ans avec 26%.

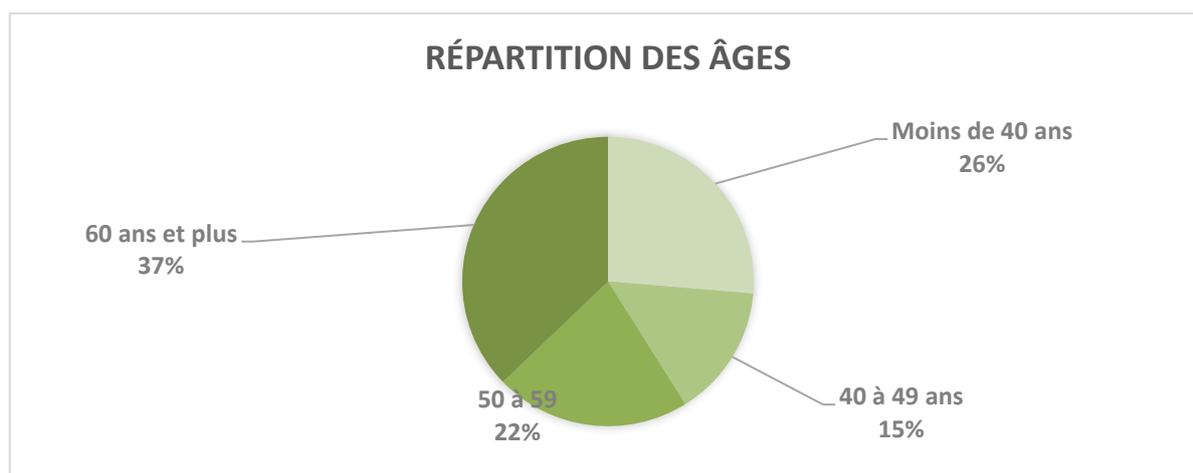


Figure 8- Répartition des âges sur la commune – Résultats des questionnaires de 2022

Le recensement agricole nous permet également de connaître le nombre de femmes cheffes d'exploitation ou co-exploitantes. Elles étaient 34.4% (+ 1% par rapport à 2000) à la Meilleraye-de-Bretagne en 2010 contre une moyenne nationale de 26,3%. En 2020, les femmes représentent 23% des cheffes d'exploitations de la Loire-Atlantique. Sur les 14 chef.fes d'exploitation et co-exploitant.es comptabilisés par le questionnaire, 7 sont des femmes, soit 50%.

Constats

- Une baisse de nombre d'exploitants constante et qui a dépassé le taux de la Loire-Atlantique ces 10 dernières années
- Presque la moitié des exploitants ont plus de 55 ans
- Une part des moins de 40 ans qui reste faible mais encourageante pour la poursuite de l'activité avec 26%
- La moitié des chef.es d'exploitation et co-exploitant.es comptabilisées par le questionnaire sont des femmes à la Meilleraye-de-Bretagne

Enjeux

- Maintenir une activité agricole sur la commune en assurant une reprise de l'exploitation (le nombre d'exploitation a été divisé par deux entre 2000 et 2020)
- Permettre et faciliter l'installation de nouveaux exploitants

3.2. Le profil des exploitations de la Meilleraye-de-Bretagne

3.2.1. Structure et statut juridique des exploitations

Les données du recensement nous permettent d'obtenir le nombre de chef.fes d'exploitation sur la commune ainsi que le nombre d'Unité de Travail Annuel (UTA), qui correspond à « l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole ».

Les données pour l'année 2000 ne sont malheureusement disponibles qu'à l'échelle de la région Pays-de-la-Loire et ne nous permettent pas d'établir une évolution à l'échelle départementale. Toutefois, il est possible d'établir un profil d'évolution pour la commune. En 10 ans, on constate une perte de douze chefs d'exploitations soit une diminution de près de 24%. Pour l'année 2020, les informations concernant le nombre de chef.fes d'exploitations et les UTA ne sont pas encore disponibles. Les informations suivantes proviennent donc des questionnaires reçus (11). Il est important de préciser qu'une distinction s'effectue entre le nombre d'exploitations et le nombre de chef.fes d'exploitations. Ainsi, sur les 11 questionnaires reçus représentant 11 exploitations, une majorité comprend plusieurs chef.fes d'exploitations ou co-gérant.es, c'est pourquoi on dénombre 14 personnes déclarées comme telles parmi les questionnaires reçus.

Tableau 5- Evolution des chef.fes d'exploitation

	<i>Chef.fes d'exploitation 2000</i>	<i>Chef.fes exploitation 2010</i>	<i>Evolution 2000/2010</i>	<i>Chef.fes exploitation 2022 (données questionnaires)</i>
Loire Atlantique	/	9 350	/	/
La Meilleraye-de-Bretagne	40	32	-23.8 %	14

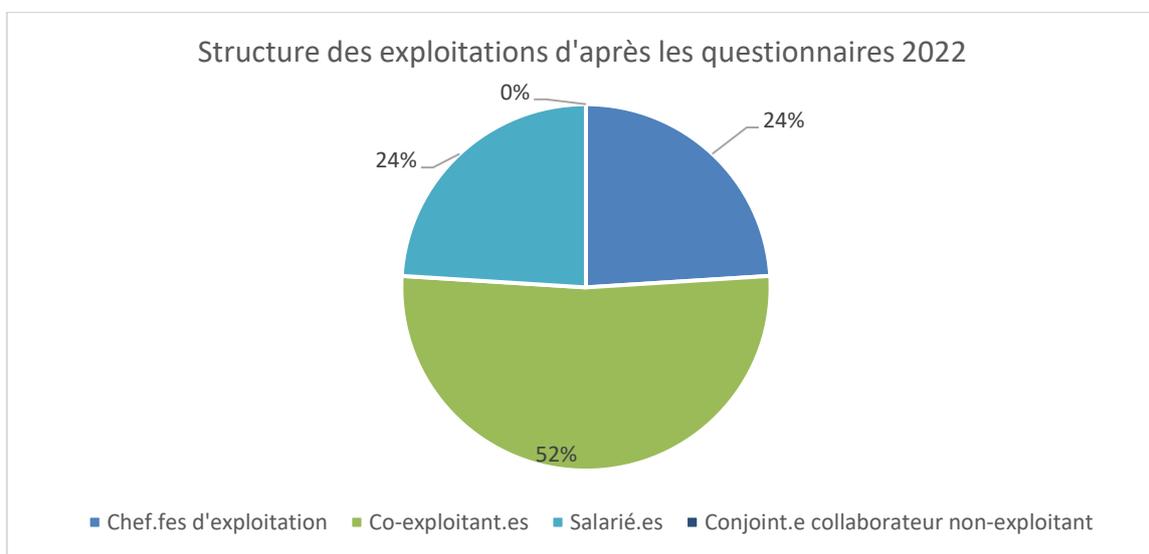


Figure 9- Répartition de la structure des exploitations - 2022

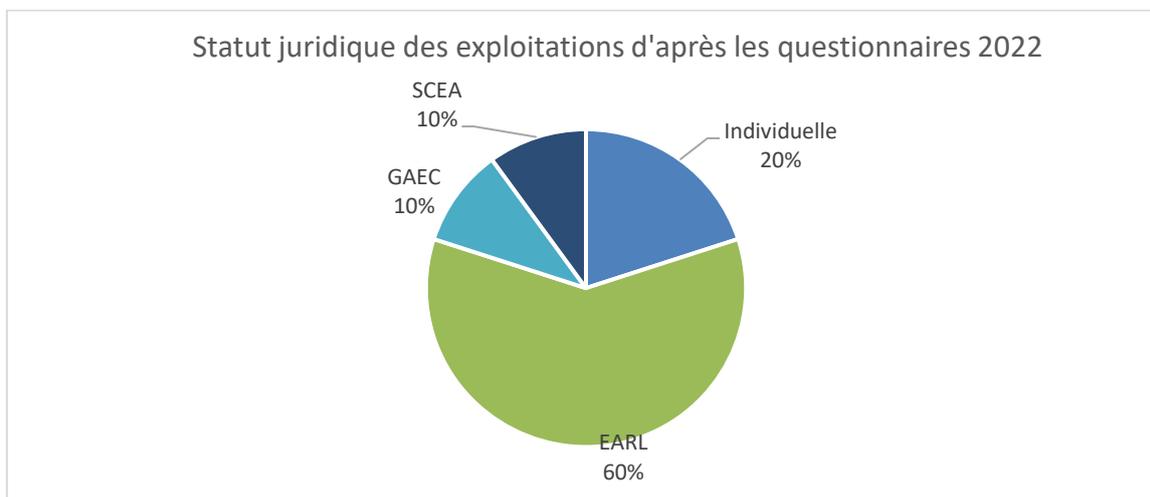


Figure 10- Répartition du statut juridique des exploitations - 2022

En analysant la structure des exploitations, on constate, comme évoqué précédemment, que la plupart des exploitations comporte plusieurs chef.fes d'exploitation. Le tableau ci-dessous dresse un récapitulatif des informations concernant le statut des exploitant.es récolté dans le questionnaire. On constate donc que 14 personnes sont déclarées comme chef.fes d'exploitation ou co-exploitant.es.

Tableau 6- Statut des exploitants selon les données du questionnaire

Chef.fes d'exploitations	Co-exploitants	Salariés	Conjoint-collaborateur
6	8	6	0

A l'échelle départementale, les formes sociétaires représentent en 2020, 64% des exploitations comme l'indique le rapport de la Chambre d'agriculture datant de mars 2022. A l'échelle communale, elles représentent 80% des formes d'exploitations avec seulement 20% des exploitations en individuelles.

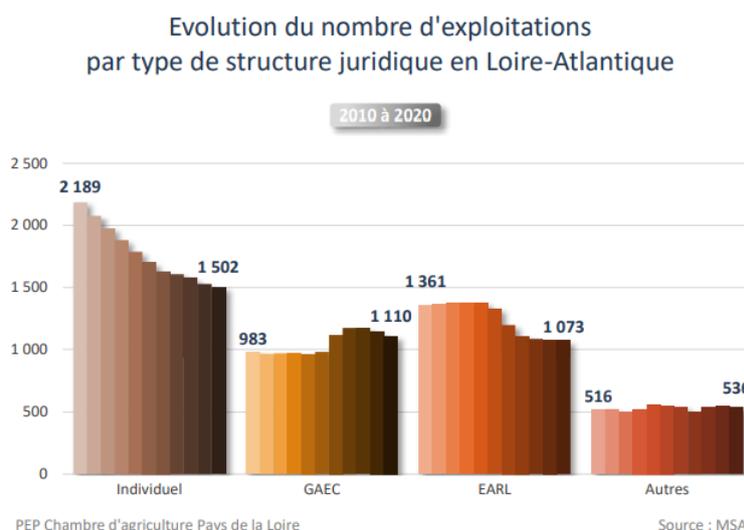


Figure 11- Evolution du nombre d'exploitations par type de structure juridique en Loire-Atlantique. Source : Rapport Chambre d'Agriculture. Mars 2022

Cela confirme la tendance de ces dernières décennies avec un recul de la main d'œuvre familiale et une augmentation des formes sociétaires qui s'accompagne d'une progression de la part du salariat (UTA) qui a progressé de 23% depuis 2010 à l'échelle départementale.

A l'échelle communale, entre 2000 et 2010, comme nous l'avons évoqué précédemment, la part des chef.fes d'exploitation a diminué de 24% et la part des UTA a diminué dans les mêmes proportions avec -25% (passant de 49 à 37). Même si les formes sociétaires représentent une grande majorité des formes d'exploitation sur la commune, le nombre de salariés est également en baisse. Cela peut se traduire par le fait que :

- La plupart des exploitations restent « familiales » avec plusieurs co-gérant.es sans besoin extérieur de salariés
- La taille des exploitations reste modérée sans besoin de mains d'œuvres supplémentaires

Le tableau ci-dessous nous indique à titre informatif l'évolution du nombre d'UTA par type d'activité en Loire-Atlantique.

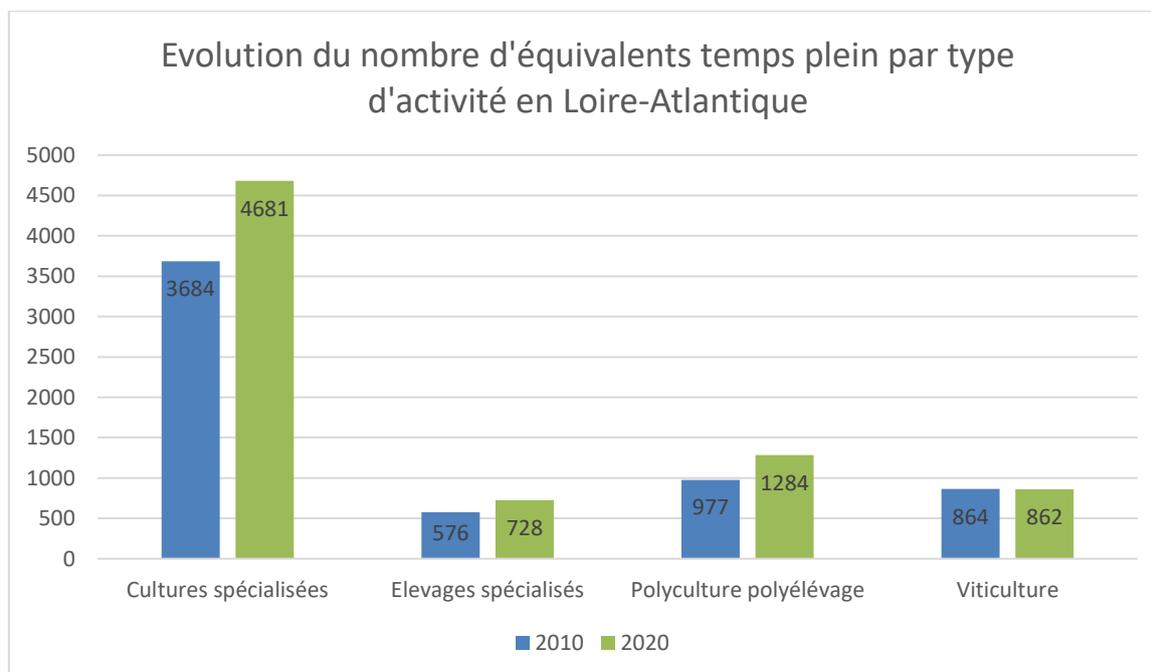


Figure 12-Evolution du nombre d'UTA par type d'activité en Loire-Atlantique

Données de référence du recensement agricole (RA) :

- En 2020, 64% des exploitations en Loire-Atlantique sont sous formes sociétaires
- Une progression de 23% de l'emploi salarié entre 2010 et 2020 dans le département

Constats

- Une grande majorité de formes sociétaires dans les types d'exploitations (80%)
- Mais des exploitations qui emploient assez peu de salariés extérieurs

Enjeux

- Préserver l'identité agricole et les caractéristiques paysagères de la commune (bocage, coupure végétale)

3.2.2. Typologie des exploitations

Une part d'élevage majoritaire

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'élevage constitue l'orientation principale de l'agriculture régionale avec 62% de la valeur des productions. La région occupe ainsi la troisième place nationale pour l'élevage des gros bovins (vaches laitières, vaches allaitantes et taurillons). Sur la commune, on retrouve également **une part importante d'élevage** mais plus diversifiée avec des bovins, des porcs et des volailles. L'élevage est très majoritairement associé avec de la polyculture céréalière.

Les données utilisées pour réaliser les cartographies suivantes proviennent de l'analyse des questionnaires reçus. Pour les autres exploitations, les informations sur la production d'élevage et de céréales sont issues des données de déclaration des entreprises, qui renseigne sur le statut de l'exploitation et le type de production. Un travail de photo-interprétation a également été réalisé. A ce titre, une marge d'erreur est possible selon l'actualisation des données.

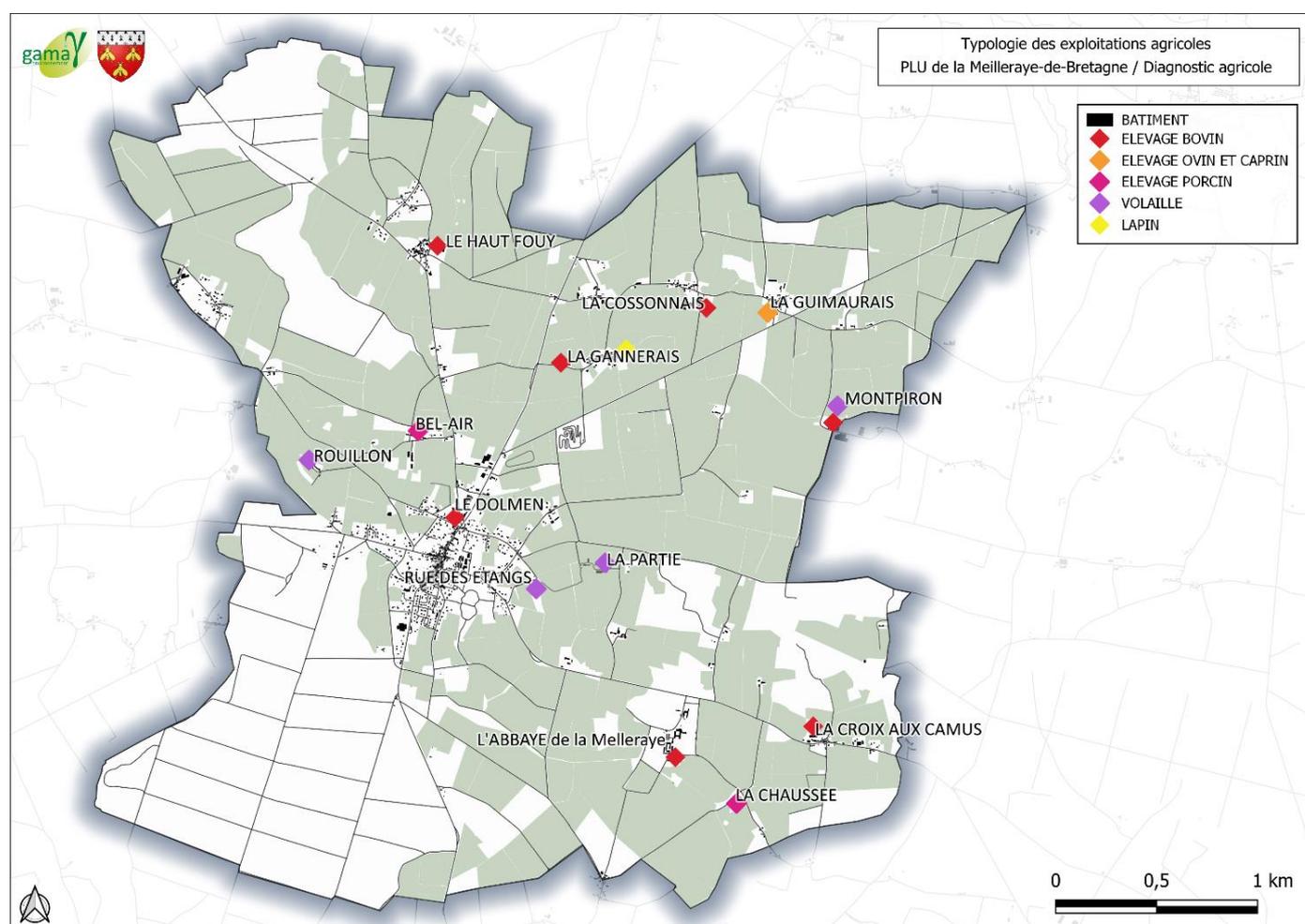


Figure 13- Typologie des exploitations agricoles à la Meilleraye-de-Bretagne

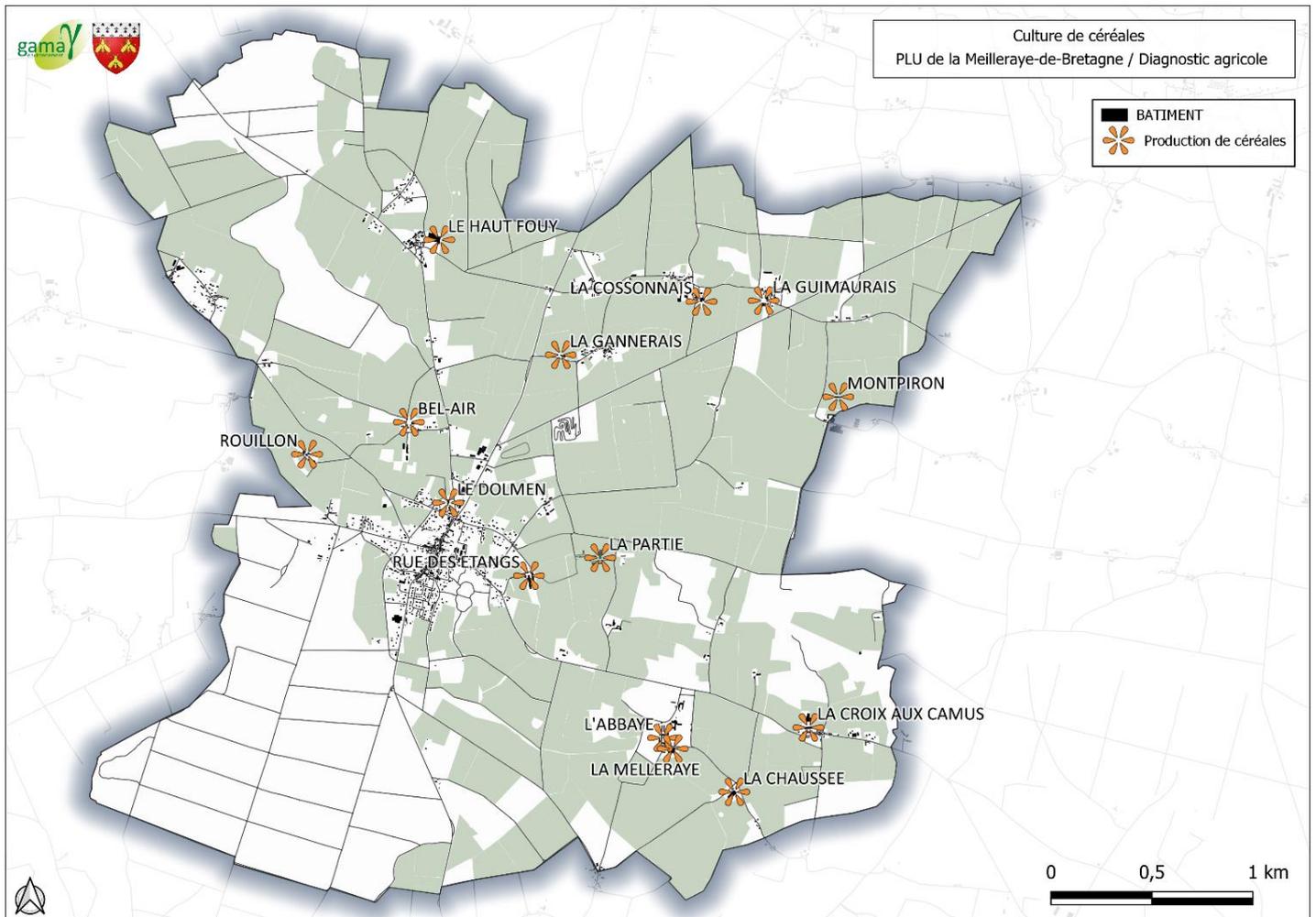


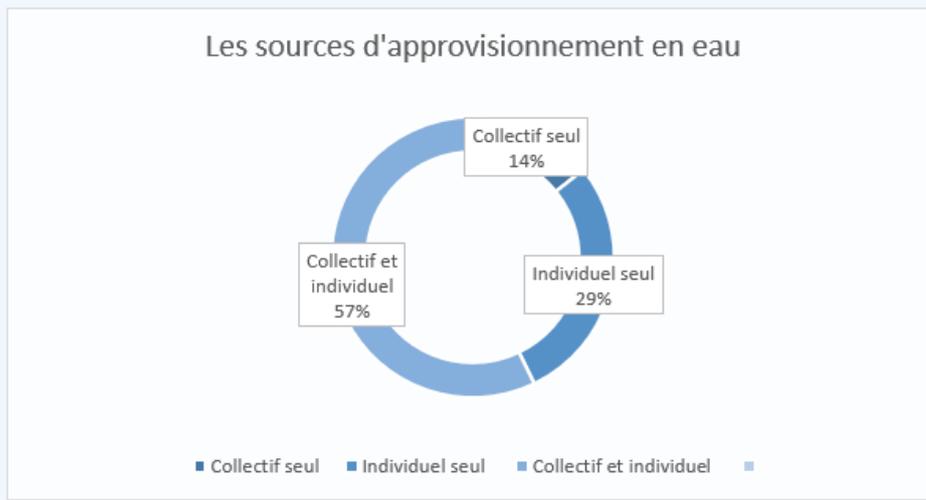
Figure 14- Production de céréales à la Meilleraye-de-Bretagne

Les cartes ci-dessus permettent d’illustrer la prédominance de l’élevage sur la commune avec une répartition entre l’élevage bovin, avicole et porcin. On constate également qu’une très grande majorité des exploitations combine élevage et production de céréales.



Une partie du questionnaire portait sur **la ressource en eau**, afin d'appréhender les sources d'approvisionnement nécessaires pour l'irrigation ou les éventuels besoins liés à l'exploitation. Pour rappel, les résultats suivants sont uniquement issus des résultats des questionnaires.

➔ **1** exploitation agricole a déclaré avoir recours à l'irrigation



Une majorité des exploitants utilisent des ressources individuelles (complètement ou en partie) pour leurs besoins en eau

3.3. Les périmètres et réglementations agricoles à prendre en compte

3.3.1. Des exploitations agricoles réparties sur l'ensemble de la commune

Le principe de réciprocité des règles de recul a pour but d'éviter une remise en cause des sites d'implantation ou de développement des exploitations agricoles (bâtiments d'élevage en particulier) par un rapprochement de l'urbanisation. Ce principe a été introduit en 1999 à l'article L.111-3 du Code Rural et modifié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II.

Au titre de réglementations sanitaires, certains bâtiments agricoles sont soumis à des conditions de distance pour leur implantation par rapport aux habitations ou d'immeubles habituellement occupés par des tiers. Les distances à respecter sont celles définies par les Règlements Sanitaires Départementaux (RSD) ou par la réglementation sur les installations classées (ICPE).

Le principe de réciprocité impose le respect des mêmes distances pour les tiers vis-à-vis des constructions agricoles, ces périmètres par rapport aux bâtiments d'élevage sont présentés sur la cartographie suivante.

Néanmoins l'article L.111-3 prévoit des cas d'exception :

- Par des règles spécifiques locales : des règles peuvent être fixées par le PLU, ou pour les communes non dotées de PLU, par délibération du conseil municipal après avis de la Chambre d'agriculture et enquête publique, pour tenir compte de l'existence de bâtiments agricoles antérieurs implantés. Lorsque des règles spécifiques sont fixées, il n'est pas possible d'obtenir une dérogation selon les modalités décrites ci-après,
- Par dérogation après avis de la Chambre d'agriculture : pour toute construction et tout changement de destination à usage non agricole, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée après avis de la Chambre d'agriculture.

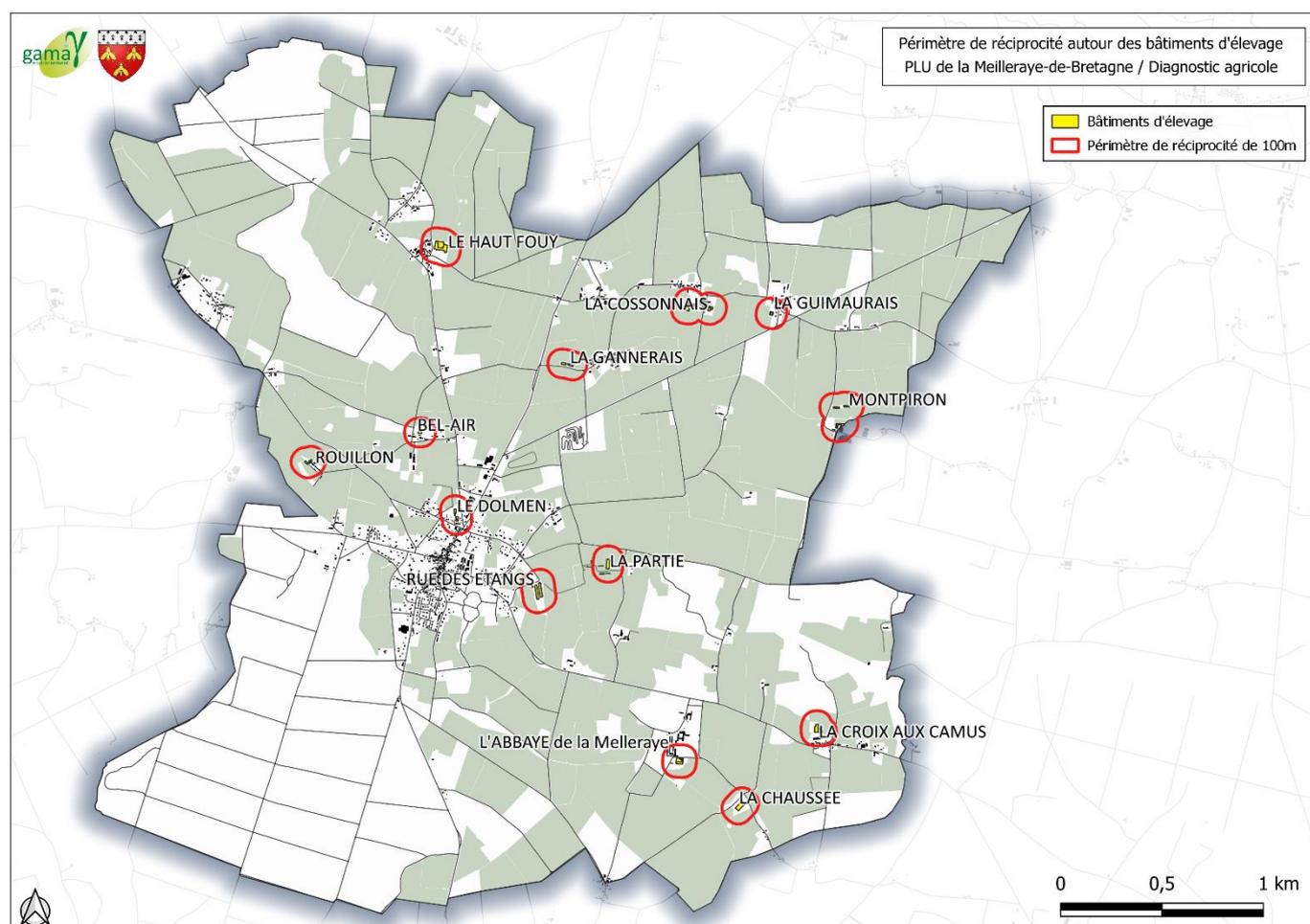


Figure 15- Périmètre de réciprocité autour des élevages

Une exploitation se trouve en centre-bourg, zone pouvant être davantage sensible en termes de cohabitation entre activités agricoles et riverains. Le maintien et la préservation d'une activité agricole sont essentiels pour maintenir l'économie agricole locale. À ce titre, le PLU doit veiller à ne pas augmenter davantage le nombre de tiers afin de maintenir la possibilité pour les exploitants de se développer.

3.3.2. Contraintes potentielles et difficultés : les résultats de la concertation

L'atelier de concertation agricole a également permis aux exploitants présents d'identifier la présence tiers à proximité de leurs exploitations. Les cartes suivantes sont le résultat des informations récoltées lors de cette concertation.

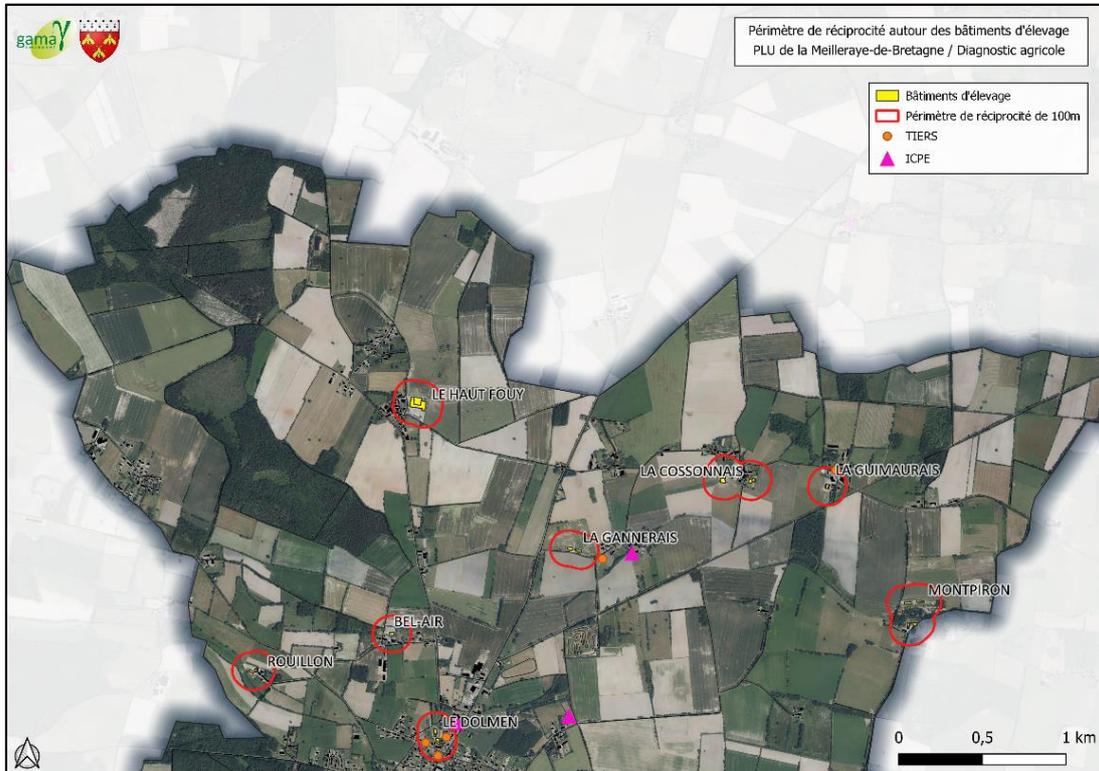


Figure 16- Réciprocité et présence de tiers sur la partie nord de la Meilleraye-de-Bretagne

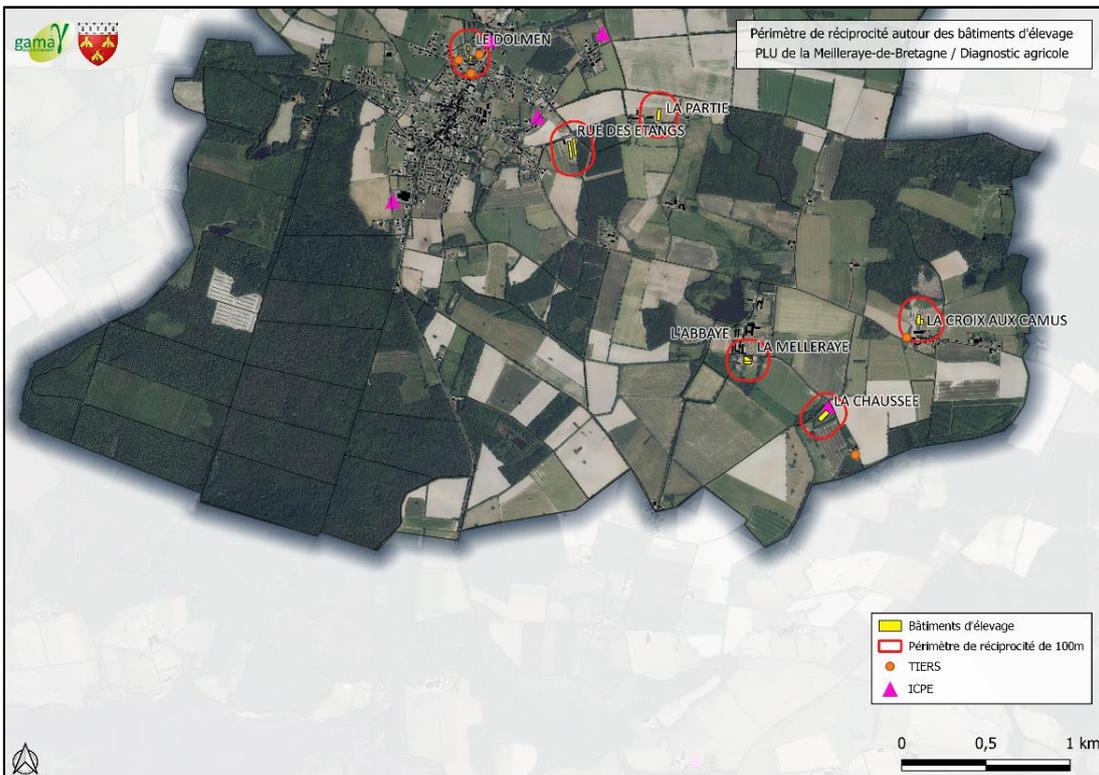


Figure 17- Réciprocité et présence de tiers sur la partie sud de la Meilleraye-de-Bretagne

Au cours de l'atelier de concertation et suite au traitement des questionnaires reçus, les difficultés de circulation que peuvent rencontrer les exploitants agricoles ont été évoquées et localisées. Il en ressort des problèmes de vitesses excessives ou des passages trop étroits pour les engins agricoles.

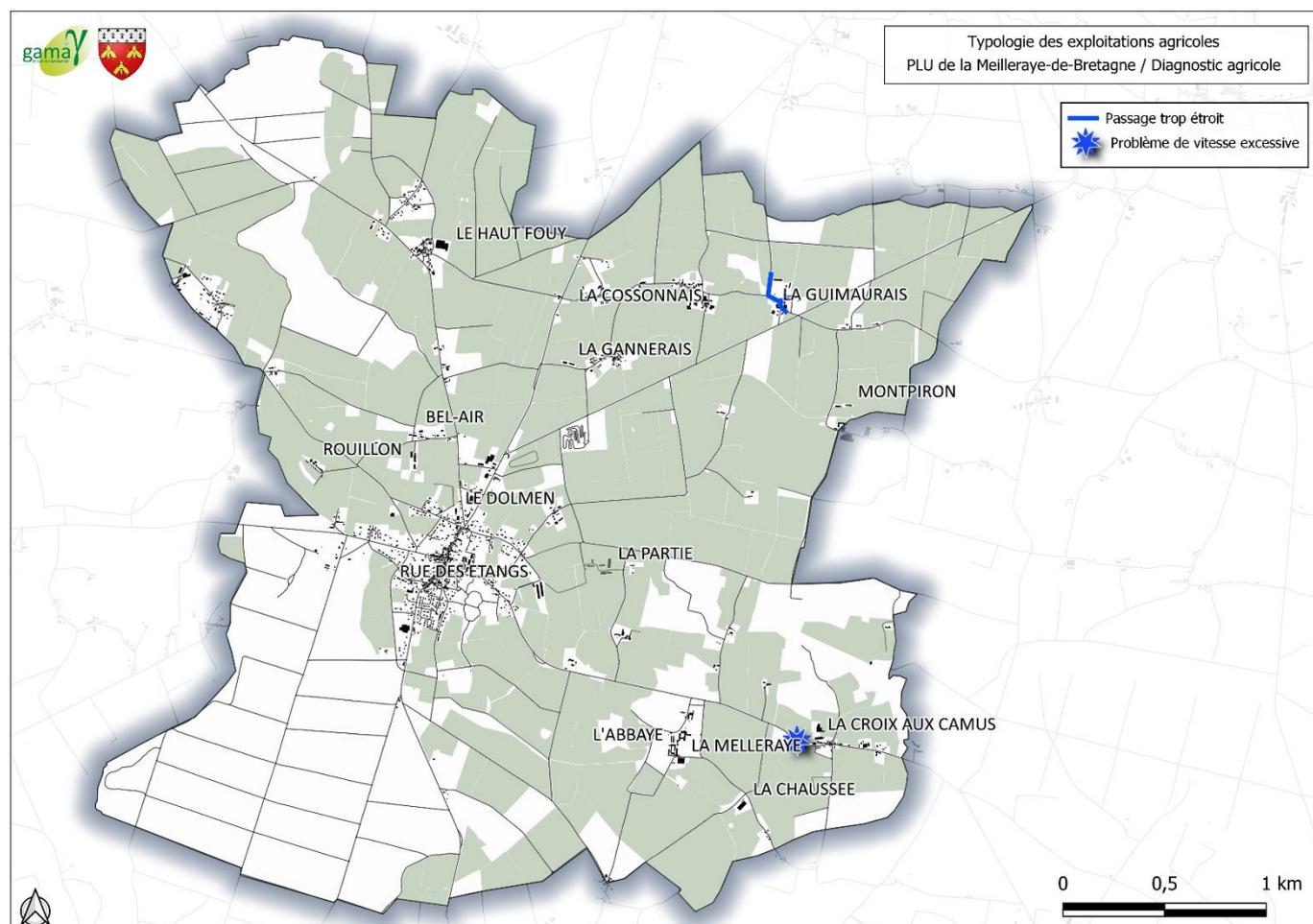


Figure 18- Les difficultés de circulation de la Meilleraye-de-Bretagne – Questionnaires et concertation 2022

Constats

- Une exploitation située dans le centre-bourg avec des tiers à proximité
- Peu de tiers sur le reste de la commune à proximité des exploitations
- Des difficultés de circulation avec les engins agricoles et des problèmes de vitesse – identifiées par les exploitants

Enjeux

- Limiter l'installation de nouveaux tiers à proximité des installations agricoles pour éviter les conflits de cohabitation et permettre le développement de l'activité agricole
- Des périmètres de réciprocité à prendre en compte en cas de changement de destination des bâtiments agricoles
- Agir sur l'accessibilité et la visibilité dans les secteurs concernés afin de limiter le risque d'accident

4. L'ESPACE ET L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

4.1. Les surfaces agricoles

Nature des surfaces déclarées

Comme évoqué précédemment, la commune de la Meilleraye-de-Bretagne est essentiellement tournée vers l'élevage avec un modèle agricole orienté élevage / polyculture céréalière. Il est intéressant d'analyser de plus près la nature des terres agricoles et leur évolution. Pour ce faire, nous utilisons les données RPG (Registre Parcellaire Graphique) 2010 et 2020, à savoir les terres exploitées et déclarées par les exploitants.

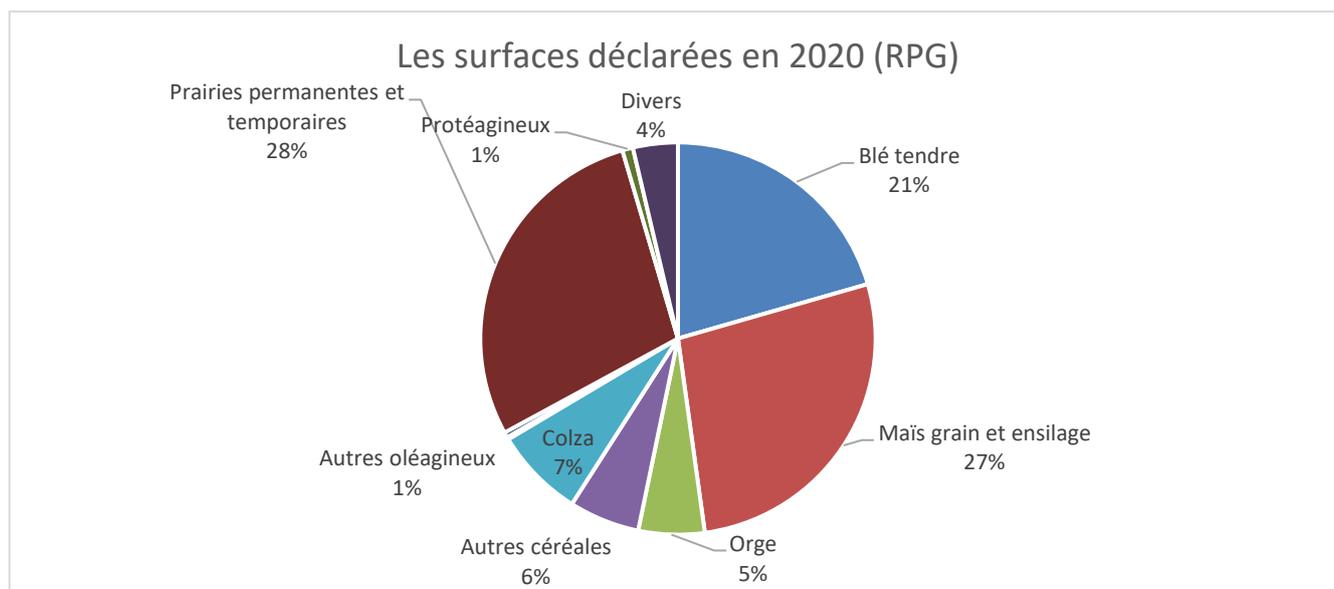


Figure 19- Les surfaces exploitées en 2020 à la Meilleraye-de-Bretagne

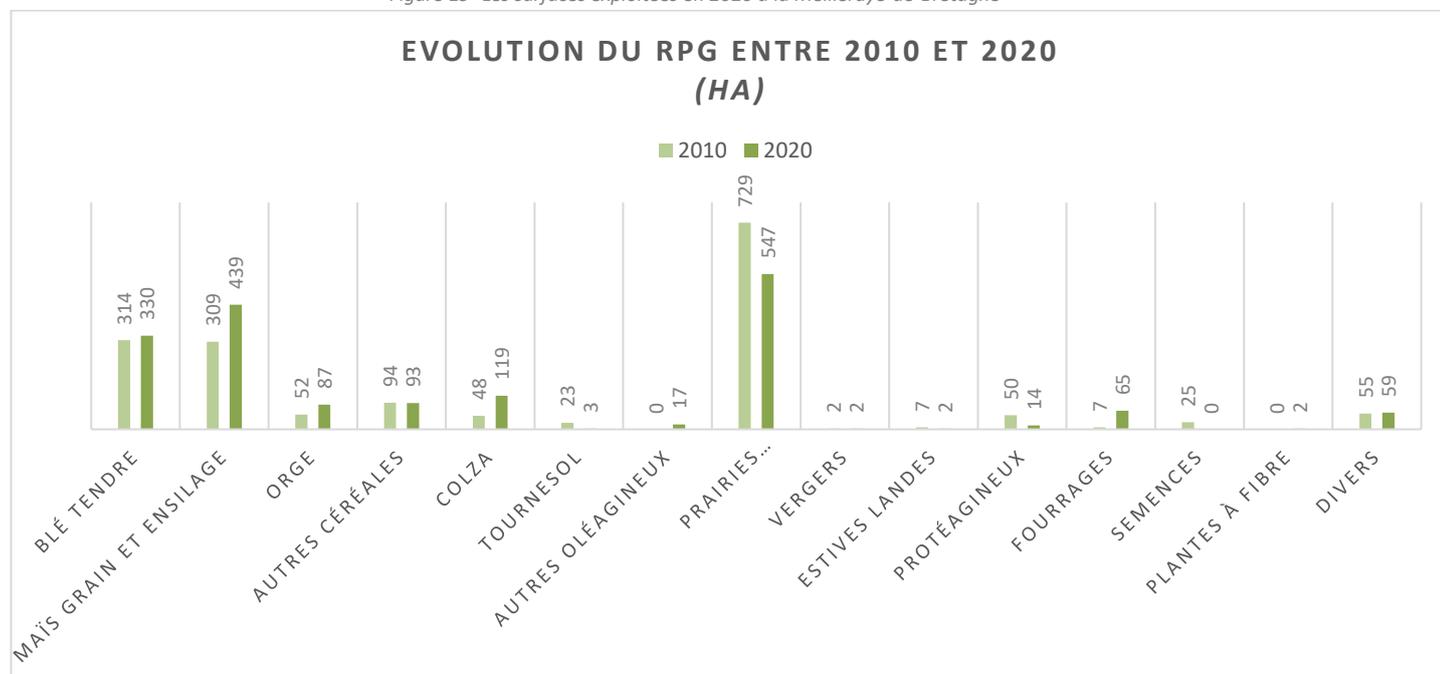


Figure 20- Graphique de l'évolution du RPG entre 2010 et 2020 à la Meilleraye-de-Bretagne

On constate dans l'évolution des productions, une progression du maïs grain et ensilage ainsi que du colza. La part des prairies permanentes et temporaires a en revanche largement diminué avec presque 200 ha de moins.

Concernant les types de cultures, les prairies (temporaires et permanentes) représentent la part la plus importante avec 27% de la SAU totale suivi par le maïs grain et ensilage avec 26% et la production de blé avec 19.6%

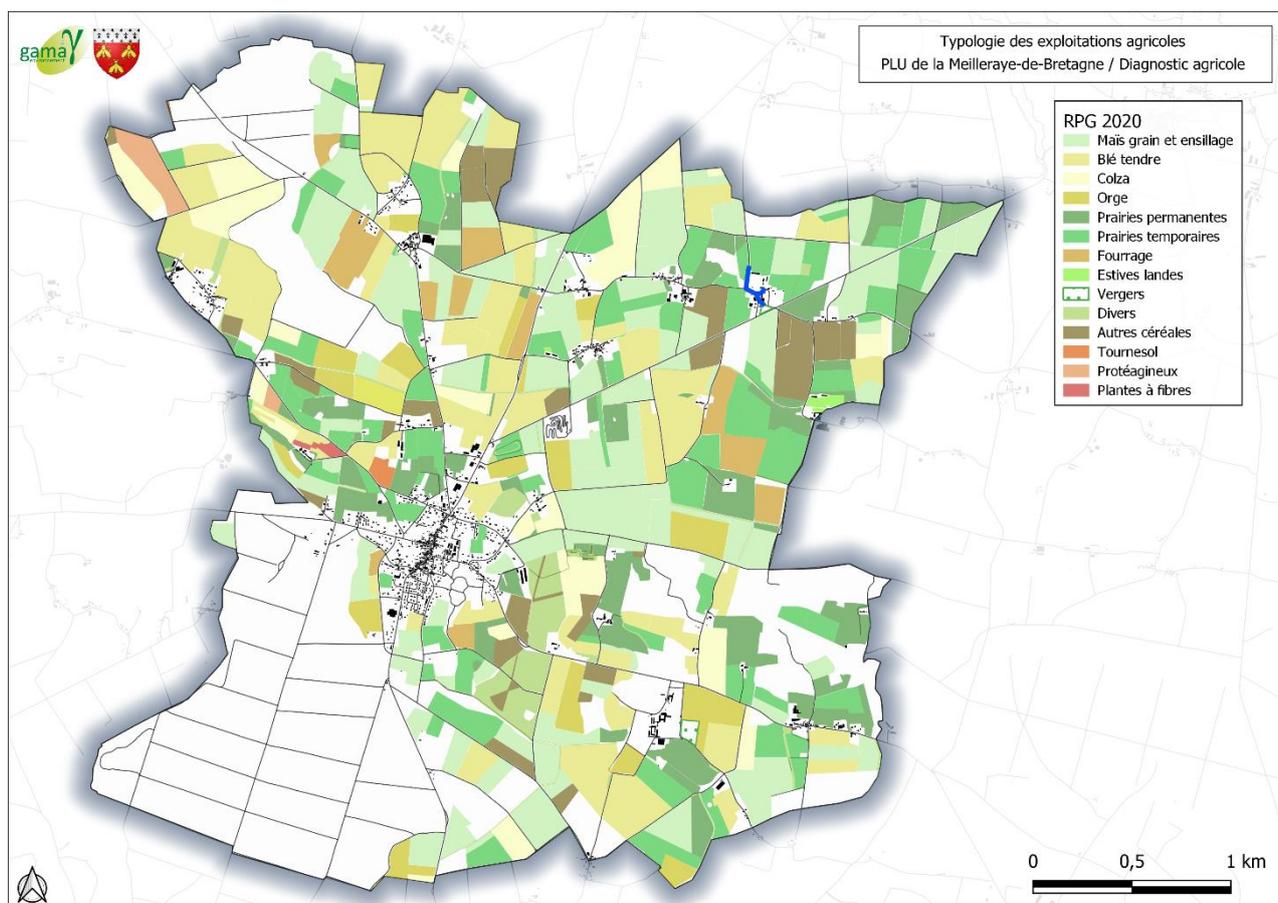


Figure 21- RPG des exploitations agricoles de la Meilleraye-de-Bretagne

Alors qu'à l'échelle du département, le maraichage représente une part considérable de la production (en 2020, le département se place en première position nationale en termes de production de mâche, de concombre et de radis et en quatrième place en production de tomates et de poireaux), il est quasiment inexistant à l'échelle de la commune.

La Surface Agricole Utilisée (SAU) sur la commune

La SAU (Surface Agricole Utilisée) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Pour l'analyse qui suit, on distingue la SAU totale, qui correspond à l'ensemble des terres disponibles pour la production agricole à la SAU moyenne par exploitant qui correspond à la surface moyenne d'un exploitant. On peut observer deux phénomènes concernant les surfaces agricoles :

- Dans un premier temps, celui de **la réduction de la surface globale des SAU entre 2000 et 2020** à l'échelle de la commune. Alors qu'entre 2000 et 2010, la SAU a légèrement augmenté, ces 10 dernières années c'est 12% de la SAU qui a disparu à l'échelle de la commune avec une diminution de 183 ha.

Tableau 7- Taux d'évolution de la part des SAU à La Meilleraye-de-Bretagne

	SAU disponible en 2000 en ha	SAU disponible en 2010 en ha	Evolution entre 2000 et 2010	SAU disponible en 2020 en ha	Evolution entre 2010 et 2020
La Meilleraye-de-Bretagne	1417	1447	2.12%	1264	-12.65%

- Dans un deuxième temps, on constate **une nette augmentation de la SAU moyenne par exploitant**. Entre 1988 et 2000, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 36.42%. Là où l'augmentation est d'autant plus considérable, c'est qu'entre 2000 et 2010 la SAU moyenne a augmenté de 47.8%. Cela peut s'expliquer par la modification des structures des exploitations : les terres des exploitations en cessation sont rachetées par des exploitations à forme sociétaire, qui sont davantage en mesure de valoriser de grandes surfaces. Les SAU moyennes varient en fonction des orientations technico-économiques des exploitations : les exploitations d'élevage « bovins mixtes » par exemple valorisent en générale des SAU plus importantes.

Tableau 8- Taux d'évolution de la SAU moyenne par exploitation à La Meilleraye-de-Bretagne

	SAU moyenne en 1988 en ha	SAU moyenne en 2000 en ha	Evolution entre 1988 et 2000	SAU moyenne en 2010 en ha	Evolution entre 2000 et 2010	SAU moyenne en 2020 en ha	Evolution entre 2010 et 2020
La Meilleraye-de-Bretagne	34.6	47.2	36.42%	69.8	47.8%	84.3	20.77

Données de référence du Registre Parcellaire Graphique et du Recensement Agricole (RA) :

- Environ 1/3 de la SAU totale est occupée par de la prairie (permanente ou temporaire)
- 1264 hectares de SAU en 2020 pour 1447 hectares de SAU en 2010 à la Meilleraye-de-Bretagne (-12.65%)
- 84.3 ha de SAU moyenne par exploitant en 2020 à la Meilleraye-de-Bretagne pour 65.4 ha de SAU moyenne en 2020 à l'échelle nationale

Constats

- Une baisse de la Surface Agricole Utilisée **totale** à l'échelle de la commune ces 10 dernières années en lien avec la diminution du nombre d'exploitations
- Une augmentation de la SAU moyenne par exploitation en lien avec l'agrandissement des structures agricoles et qui dépasse largement la moyenne nationale
- Une part de prairie à l'échelle communale qui a fortement diminué ces dernières années

Enjeux

- Préserver les surfaces agricoles utilisées sur la commune pour assurer un maintien de l'activité
- Maintenir les prairies qui participent à l'identité agricole locale et à la qualité paysagère de la commune

4.2. La revalorisation d'une agriculture locale

4.2.1. Les circuits-courts et la vente à la ferme

On considère comme relevant de la diversification les activités agricoles (production de biens alimentaires, transformation de produits de la ferme ou activités de services) complémentaires aux grandes productions agricoles traditionnelles (grandes cultures, élevage) et dégagant un complément au revenu agricole. La vente en circuit court est un moyen pour les exploitants de diversifier leurs débouchés et de valoriser leurs productions. Elle donne la possibilité de faire venir à la ferme des « locaux » mais aussi des personnes extérieures au territoire, et peut, à ce titre être un facteur d'attractivité du territoire. Selon les retours d'enquêtes, **six exploitations déclarent pratiquer la vente à la ferme ou vendre leurs produits dans des magasins de producteurs (cf. carte ci-après).**

4.2.2. Les plus-values locales : les signes de qualité présents

Pour apporter de la valeur ajoutée à leur production et répondre aux attentes sociétales qui s'orientent en ce sens, les exploitants peuvent aussi faire le choix de certains modes de production à forte valeur ajoutée.

Différentes appellations permettent de distinguer ces produits comme **les AOP (Appellation d'Origine Protégée), les AOC (appellation d'Origine Contrôlée), ou encore les IGP (Indication Géographie Protégée)**. On ne retrouve pas d'Appellation contrôlée ni d'IGP sur la commune, toutefois, deux exploitations sont engagées dans des démarches de qualité et/ou environnementales avec le label « **Sans OGM** » et la démarche « **Nature d'éleveurs** ». Concernant le label « **Sans OGM** », en France, il existe deux types d'étiquetage : un étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM, défini par la législation européenne, et un étiquetage volontaire des produits « sans OGM », défini par un décret français adopté en 2012.



Nature d'Éleveurs est la démarche d'élevage durable du groupe LDC (groupe agroalimentaire) pour ses volailles élevées en poulailler. Cette démarche engage au respect d'exigences en faveur de l'origine France, de l'environnement, de l'amélioration du bien-être, de la santé des animaux et de la qualité des produits.



Selon les données du questionnaire, une exploitation agricole a des productions en agriculture biologique.

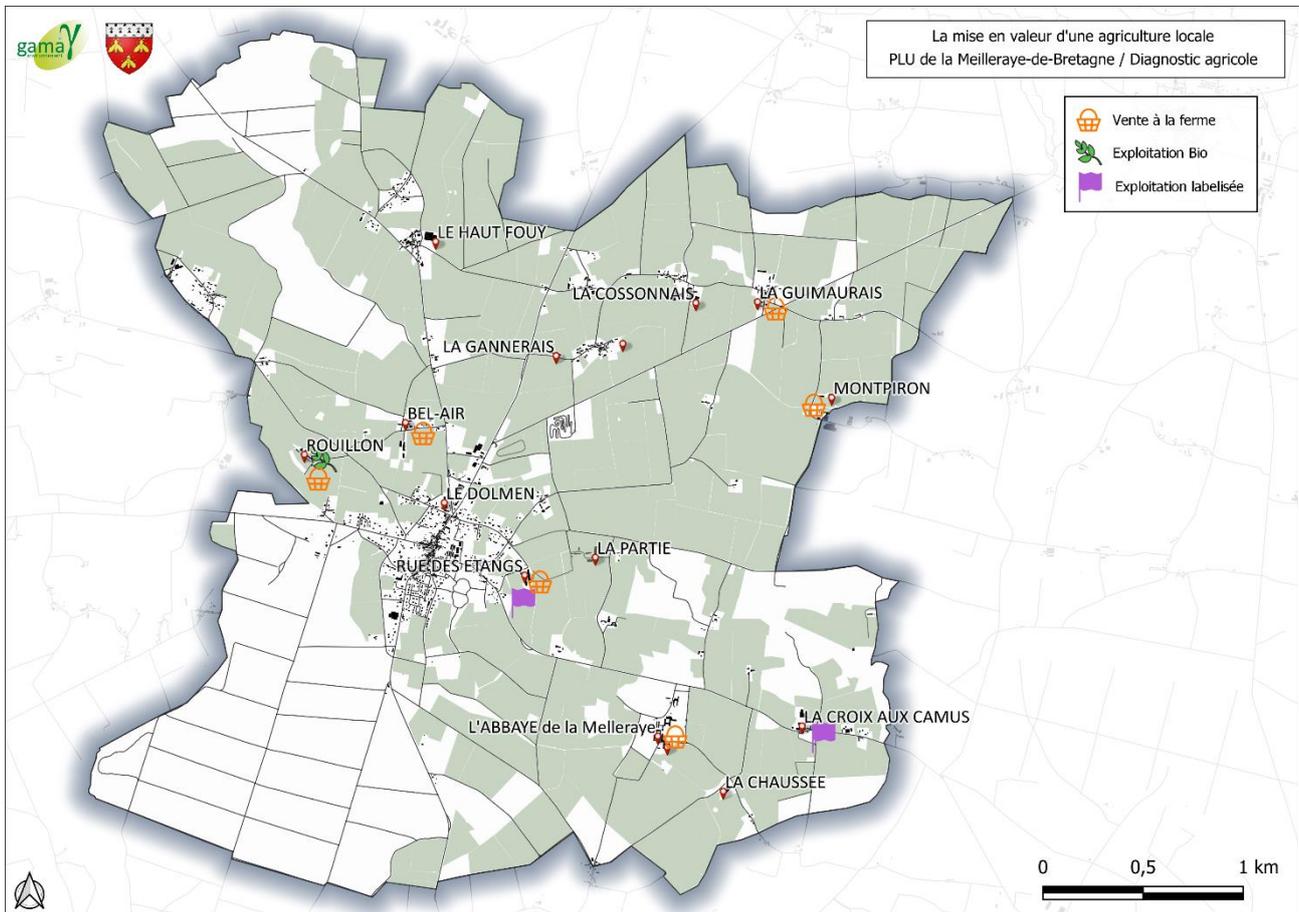


Figure 22- Mise en valeur de l'agriculture locale sur la commune de la Meilleraye-de-Bretagne

La carte ci-dessus localise les différentes exploitations engagées dans une démarche de valorisation de l'agriculture locale.

5. CONCLUSION

Ainsi, sur la base du diagnostic et des rencontres avec les exploitant.es agricoles du territoire, le tableau ci-dessous présente la synthèse des forces et faiblesses de l'activité agricole sur le territoire communal de la Meilleraye-de-Bretagne.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- <i>Une activité agricole très présente et qui façonne le paysage communal</i>- <i>Une activité agricole majoritairement tournée vers l'élevage et la polyculture</i>- <i>Une part importante de prairies qui permet de préserver la qualité paysagère de la commune</i>- <i>Un maintien de l'activité par le biais de formes sociétaires</i>- <i>Un quart des exploitants a moins de 40 ans</i>- <i>Une part importante d'initiative de valorisation d'une agriculture locale (vente à la ferme)</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Une diminution importante et constante du nombre d'exploitations</i>- <i>Une majorité des exploitants a plus de 60 ans (sur l'échantillon du questionnaire) ce qui pose la question de la continuité de l'activité agricole</i>- <i>Une diminution de la SAU totale sur la commune depuis 2000 avec une baisse importante des prairies</i>

La **M**eilleraye
de Bretagne

